

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MAYET-DE-MONTAGNE**

Séance du 16 février 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize février à dix-neuf heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Le Mayet-de-Montagne s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Pierre RAYMOND.

Après qu'il eût été procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Président a ouvert la séance.

Étaient présents : M. Jean-Pierre RAYMOND, Mmes Josiane TARTARIN, Marie-Noëlle LARIVIERE, Véronique MARION, et Jocelyne LACROIX.

Était absent et excusé : M. Jean-Pierre MOLETTE.

Étaient absentes : Mme Isabelle SENEPIN, Françoise GRASSI, et Christel SIGOT

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 9
- présents : 5
- pour : 5
- contre : 0
- abstention : 0

Quorum : 5

Date de la convocation du conseil
d'administration : 6 février 2023.

A été nommée secrétaire de séance :
Mme Véronique MARION

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 7 septembre 2022, le Président le déclare adopté à l'unanimité.

➤ **Délibération n° 01/2023 – COMPTE DE GESTION 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2, L. 1612-12 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Vu le compte de gestion du budget du Centre Communal d'Action Sociale dressé au titre de l'année 2022 par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Vichy,

Monsieur le Président du C.C.A.S présente aux membres du Centre Communal d'Action Sociale le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2022.

Monsieur le Président informe les membres du Centre Communal d'Action Sociale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Chef du Service de Gestion Comptable en poste pour la commune du Mayet-de-Montagne et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Président précise que le Chef du Service de Gestion Comptable a transmis au Centre Communal d'Action Sociale son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du Chef du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2022.

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le 16 février 2023.

Le Président et la Secrétaire de séance ont signé au présent registre.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 17 février 2023

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MAYET-DE-MONTAGNE**

Séance du 16 février 2023

➤ **Délibération n° 02/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2022**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Réuni sous la vice-présidence de Madame Marie-Noëlle LARIVIERE, élue vice-présidente de séance, en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-Pierre RAYMOND, Président, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives dudit exercice :

1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2023 ;

2° Arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

Sur le compte administratif figure les résultats du vote et sont apposées les signatures des membres présents.

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le 16 février 2023.

Le Président et la Secrétaire de séance ont signé au présent registre.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 17 février 2023

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le 17 février 2023

➤ **Délibération n° 03/2023 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2022**

Le Centre Communal d'Action Sociale, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Vu l'excédent cumulé de fonctionnement de 6 563,51 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT

1	Résultat reporté	6 475,76 €
2	Résultat de l'exercice 2022	+ 87,75 €
3	Situation nette au 31/12/2022	+ 6 563,51 €

INVESTISSEMENT

Néant

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement à reporter

4	ligne 002 du budget de l'exercice 2023	+ 6 563,51 €
---	--	--------------

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le 16 février 2023.

Le Président et la Secrétaire de séance ont signé au présent registre.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 17 février 2023

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le 17 février 2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MAYET-DE-MONTAGNE**

Séance du 16 février 2023

➤ Délibération n° 04/2023 – BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2023

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale votent le Budget Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2023 qui s'élève en recettes et en dépenses à 14 000 euros.

Le budget est arrêté par chapitre.

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le 16 février 2023.

Le Président et la Secrétaire de séance ont signé au présent registre.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 17 février 2023

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le 17 février 2023

Liste des délibérations de la séance du 16 février 2023 :

- ✓ 01/2023 – Compte de gestion de l'exercice 2022.
- ✓ 02/2023 – Compte administratif de l'exercice 2022
- ✓ 03/2023 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- ✓ 04/2023 – Budget de l'exercice 2023

Liste des Membres du Centre Communal d'Action Sociale présents à la séance du 16 février 2023 : Monsieur Jean-Pierre RAYMOND, Mmes Marie-Noëlle LARIVIERE, Josiane TARTARIN, Véronique MARION, et Jocelyne LACROIX.

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Pierre RAYMOND

**CENTRE COMMUNAL
d'ACTION SOCIALE
3250 LE MAYET-DE-MONTAGNE**

La Secrétaire de séance,

Véronique MARION

V. Marion

